

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre février deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol,
Excusés : Jean-Claude Desbat, Maryline Trichard, Xavier Collonge, Ludovic Batteur

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 janvier 2025

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Thierry COFFRE pour présentation des prestations proposées pour l'église :

- Traitement de la mэрule : le champignon se développe avec l'obscurité et l'humidité. La première intervention consiste à piquer les murs, brûler les parties contaminées (bois et mur), évacuer et détruire les déchets. Pour le traitement, les murs sont percés pour mettre en place des tubulures qui permettront l'injection du produit suivie d'une pulvérisation au produit fongicide. S'agissant de travaux d'entretien, ils ne sont pas couverts par l'assurance décennale.
- Traitement des bois de charpente infectés par des insectes xylophages : le bûchage consiste à éliminer le bois vermoulu et à mettre à nu le bois résistant avant de procéder à l'injection du produit en deux passes sur l'ensemble du couvert. Cette prestation est couverte par la garantie décennale.

I. FINANCES

1. Tarif portage de repas

Depuis 2015, la commune propose un service de portage de repas à domicile à ses habitants. Ce service a pour vocation principale de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et d'apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger.

Les repas sont confectionnés par le restaurant scolaire pendant les périodes scolaires et par la Résidence Dubure pendant les vacances scolaires. La commune applique les tarifs pratiqués par la Résidence Dubure à savoir 8.95 € par repas à compter du 4 février 2025 et la cotisation annuelle reste à 10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à compter du 4 février 2025 le tarif du portage des repas à 8.95 € et la cotisation annuelle reste à 10 €.
- **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au compte 7066 du budget principal

2. Budget prévisionnel

En prévision de l'adoption du budget prévisionnel lors du conseil de mars, les principaux projets d'investissement pour cette année sont présentés :

- l'extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire : 845 000 €
- équipement mobilier de la cantine et de la 6^{ème} classe : 12 000 €
- Mur chemin rural au Mathy : 9 120 €
- Remplacement de 10 extincteurs : 2 500 €
- Table de ping pong pour l'école : 700 €
- lave verre pour la salle des fêtes
- vidéoprojecteur pour la nouvelle classe
- étuve et armoire réfrigérée pour la cantine
- parcours santé à côté du city stade
- aménagement de l'arrêt de bus de Chanfray

II. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

▪ Eglise : suite à la présentation de la Société COFFRE SUBTIL, les devis s'élèvent à 3 653.76 € pour le traitement de la merrule et à 6 816 € pour le traitement des bois de charpente. Le conseil municipal valide ces propositions.

L'entreprise CHANU doit intervenir pour la destruction des plafonds restants et la reconstruction de la corniche.

▪ Stade du Moulin : 3 spots sur les 8 présents sur le terrain en herbe ne fonctionnent pas. Face à la difficulté que nous rencontrons avec le SYDER depuis plus d'un an pour remédier à ce problème, nous avons sollicité l'entreprise BALTHAZARD qui gère actuellement le passage en LED des luminaires de la commune :

- Dépannage d'un projecteur sur le terrain en herbe : 409.98 €
- Remplacement des 3 ampoules sur le stade en herbe : 1 867.08 €
- Passage en LED des 8 projecteurs du terrain en herbe : 29 085.31 €.

Une nouvelle relance a été adressée au SYDER pour trouver une solution.

▪ Toilettes publiques : des dégradations ont été effectuées ce week-end sur le radiateur et les portes. Un contreplaqué a été installé provisoirement pour boucher le trou. Une réflexion sera engagée par la commission bâtiment pour un rafraîchissement global : plaques inox sur les portes, peinture, résine au sol.

2. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

Les réunions de chantier se déroulent le vendredi à 8h30. Le terrassement pour l'installation de la base de vie a été réalisé en fin de semaine dernière. Un cheminement piétonnier sera aménagé pour l'accès des maternelles. Le bac à graisse de la cantine va être déplacé pour la mise en place de la grue. Les travaux de démolition au niveau de l'escalier de l'école maternelle débuteront le 24 février.

Une réunion d'information à destination des parents est organisée le mardi 11 février à 20 h à la salle St Martin pour la présentation des travaux et l'organisation pendant cette période. La garderie devra être délocalisée à la salle des fêtes pendant quelques temps. Des personnes supplémentaires seront nécessaires pour l'encadrement des enfants lors du transfert. Il est proposé de faire un appel aux bénévoles.

III. ENVIRONNEMENT

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Déclarations préalables

DP0692572500001 – 349 Rte de la Cime – AB 30

Installation d'une piscine de 19m² - Dossier soumis à l'accord de l'ABF

2. Certificats d'urbanisme

CU0692572500001 – La Valla – AC 78

CU0692572500002 – 67 rte de Clochemerle – AB 129

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la part de l'équipe enseignante pour l'organisation de temps conviviaux à l'occasion du repas de Noël et la cérémonie des vœux ainsi que pour la bonne collaboration avec les élus et le personnel communal.
- L'enquête d'utilité publique pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat se déroulera du 10 février au 14 mars 2025. 20 permanences sont organisées avec le commissaire enquêteur, elle aura lieu le mardi 25 février de 16h à 18h sur notre commune. Les remarques, observations et demandes peuvent être déposées sur les registres papier présents dans les communes ou sur le registre numérique ouvert 24h/24.
- Marie-Claire Berrerd signale un voyant rouge sur le défibrillateur et une voiture présente sur le parking du cimetière depuis plusieurs mois.
- Commission finances : 17 février 2025 à 19h
- Prochain conseil municipal : 4 mars 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

ARNAUD Alain
Secrétaire de séance